

**Direction des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie Etudiante**

Affaire suivie par Mélissa DORE

☎ : 05.57.93.66.90 📠 : 05.57.93.66.81

m.dore@mairie-pessac.fr

Ref : MD /

CS : DIR : DGA :
DGS : CAB :

Madame Marie-Pierre LAFARGE

Présidente du comité de quartier Magonty

Monsieur Jean François RIEU

Président de l'ASL Club des Princes 2

Monsieur Philippe ROBAK

Président de l'ASL Club des Princes 1

Pessac, le

**Objet : Eléments de réponse aux questionnements des riverains concernant
l'aménagement d'une carrière de compétition sur le centre équestre**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

La gestion du centre équestre de Pessac a été confiée en 2016 à la société Centre Equestre Pessac Romainville, pour une durée de 10 ans, sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP).

Le Délégué, en accord avec la convention de DSP, accueille chaque année les classes de primaires et de maternelles de Pessac. Ainsi, c'est près de 1600 enfants Pessacais qui bénéficient de séances d'équitation. Le délégué accueille également les enfants du centre de loisirs, ainsi des groupes de personnes en situation de handicap.

Dans une volonté de proposer une offre de compétition de proximité aux cavaliers du centre équestre, parmi lesquels on compte près de 250 Pessacais, le délégué organise une dizaine de compétition par an au sein de la structure, ainsi que des animations familiales les dimanches, ou encore des passages de diplômes fédéraux (galops).

Le Centre Equestre de Pessac est aujourd'hui le deuxième de Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 500 licenciés. Afin de faire pratiquer l'ensemble de ces cavaliers, plusieurs cours ont lieu en même temps les soirs, entre 18h et 21h, ainsi que les mercredis et les samedis. A cela s'ajoute la pratique individuelle des propriétaires, venant monter leurs chevaux généralement en soirée. Ainsi, le Délégué fait face à un déficit de surface de pratique, en particulier le soir où le nombre de zones éclairées n'est pas suffisant pour permettre à l'ensemble des cavaliers de pratiquer dans de bonnes conditions. Également, il manque aujourd'hui au centre équestre une grande surface de qualité afin de proposer davantage d'activités aux cavaliers du club et d'organiser des concours.

La Ville de Pessac, dans le cadre de sa politique d'accès au sport pour tous et dans sa volonté d'offrir aux Pessacais des équipements sportifs de qualité, a donc souhaité aménager une aire de pratique adaptée à l'accueil de tous les publics ainsi qu'à l'organisation de compétitions régionales. La convention de DSP signée avec le Délégué prévoit l'aménagement de cette carrière, qui doit être réalisée par la Ville durant la période contractuelle.

Par l'aménagement de cette carrière, la Ville entend favoriser l'accès à la pratique de l'équitation pour le plus grand nombre, améliorer les conditions de pratique pour répondre aux besoins de tous les usagers (particuliers, scolaires, centre de loisirs, etc.) ainsi que favoriser le rayonnement de la Ville de Pessac au travers de l'accueil de compétitions régionales.

Les travaux pour l'aménagement de cette carrière sont prévus sur une durée de 3 mois, entre juin et septembre 2021. La Ville étudiera la possibilité d'avancer le démarrage des travaux afin de réduire les nuisances durant la période estivale.

Le positionnement de l'équipement a été choisi afin d'être à proximité des locaux du centre équestre, tout en se situant sur une zone sur laquelle les pins présentaient une fragilité, voir un danger pour les biens et les personnes. L'abattage des 70 pins a été réalisé après accord de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et un reboisement de 1000 plants est prévu sur l'emplacement d'anciennes carrières.

Les caractéristiques techniques de la carrière sont les suivantes :

- Surface d'évolution en sable délimitée par une lice en bois
- Dimension 100x65m
- Eclairage sur la moitié de la surface via deux projecteurs situés côté route, avec un niveau d'éclairage de 150 lux
- Cheminement en grave compactée permettant la circulation du public et des personnes à mobilité réduite autour de la carrière
- Zone « tribune/restauration », constituée d'une surface stabilisée permettant la mise en place de stands, d'une buvette, et offrant la possibilité aux spectateurs d'assister aux activités en ayant les pieds au sec
- Système d'arrosage, permettant un meilleur surfaçage de la zone et la limitation de la déperdition de sable, alimenté par un forage situé à proximité immédiate. La solution technique est à l'heure actuelle à l'étude, un choix sera fait entre les deux solutions suivantes :
 - Arrosage aérien : type arrosage terrain de sport
 - Arrosage en subirrigation : irrigation du sable par le sol, via un système de drains situé sous la surface, disposant d'un stockage de l'eau de pluie permettant une utilisation limitée du forage

Le Délégué prévoit à terme 20 journées de compétitions sur l'année, majoritairement les dimanches, avec la possibilité de l'organisation d'un concours sur 2 jours lors d'un week-end.

Durant ces compétitions, les cavaliers venant en camion ou en vans se gareront sur un parking prévu dans l'enceinte du centre équestre. Le stationnement des accompagnants et éventuels spectateurs sera situé au niveau du parking de la plaine des sports et du centre de loisirs. Il sera indiqué par de la signalétique, ainsi que sur les communications préalables du centre équestre (internet, affiches, etc.). La Ville restera attentive aux premières compétitions afin de corriger les éventuels désagréments pour les riverains, par le renforcement de la signalétique ou la mise en place d'un arrêté d'interdiction de stationner sur les zones posant problème.

La sonorisation durant les compétitions sera réalisée avec de petites enceintes d'une portée de 10 mètres. Le volume utilisé, et la portée, ne seront pas excessifs, en effet les chevaux ont besoin de calme pour se concentrer lors des compétitions.

Le nombre de chevaux logés au quotidien au centre équestre ne sera pas impacté par l'aménagement de cette carrière. En effet, le nombre maximal d'équidés est aujourd'hui atteint, vis-à-vis de nombre de boxes et de paddocks disponibles sur la structure. Également, le nombre de cours en soirée, leurs horaires ou le nombre de participants ne seront en rien modifiés par ce nouvel équipement.

Un raccordement du centre équestre au réseau électrique, via une alimentation partant du


lotissement du Club des Princes 2 est envisagée, afin de résoudre les problématiques de surcharge rencontrées actuellement sur le site. En effet, l'ensemble des installations électriques du centre équestre, du centre de loisirs et de la plaine des sports sont raccordées au même compteur, ce qui engendre de nombreux désagréments. Le choix de passer par le lotissement du Club des Princes 2 a été fait pour des raisons économiques et de proximité. Modifier le tracé envisagé engendrerait un coût supérieur de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour la Collectivité.

Le Président du Club des Princes 2 a reçu, par le biais d'ENEDIS, une convention visant à autoriser le passage de ce raccordement électrique sur un cheminement appartenant au lotissement. Cet envoi aurait dû être précédé d'une information relative à ce projet de carrière, je vous prie de nous excuser pour le mécontentement que cette situation a pu engendrer, et j'espère que nos échanges auront pu dissiper toute inquiétude chez l'ensemble des riverains.

Les services de la Ville restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Maire
Délégué aux Sports,

 **Benoît GRANGE**

